

Comment gérer les flux migratoires ?

François Gemenne est chercheur en science politique, CEARC – UVSQ / CEDEM – ULg, expert associé et enseignant au CERI - Sciences Po.

Des zones littorales inondées ; des épisodes de sécheresse intenses. Il faudra aider les régions d'accueil à gérer la pression démographique due aux populations poussées à l'exode.

Les catastrophes naturelles imposant déplacements, exodes et évacuations ont été innombrables au cours des siècles. Le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne en 1755, ou le grand incendie qui ravagea Londres en 1666, ont entraîné d'importants flux de réfugiés. Aux États-Unis, en 1927, l'inondation du delta du Mississippi déplça 700 000 habitants, avant que la sécheresse du Dust Bowl et les tempêtes de poussière qui ont caractérisé cet épisode catastrophique des années 1930 ne poussent plus d'un million d'habitants des Grandes Plaines à migrer vers la Californie. Pendant longtemps pourtant, académiques comme décideurs ont considéré que les facteurs susceptibles d'entraîner des migrations – volontaires ou forcées – étaient avant tout d'ordre politique ou économique.

Aujourd'hui, le lien de causalité entre les dégradations de l'environnement et la décision migratoire est transformé par le changement climatique : à la fois parce que les mouvements de populations liés aux transformations de l'environnement sont appelés à prendre une ampleur sans précédent, mais également – et peut-être surtout – parce que le changement climatique pose la question de la responsabilité de ces déplacements. Alors qu'on invoquait auparavant la fatalité des catastrophes naturelles, la responsabilité des États industrialisés est désormais directement en cause.

On sait encore peu de chose, pourtant, quant à la façon dont les populations réagissent à la dégradation de leurs habitats. Si le phénomène des « migrations environnementales » n'est pas nouveau, ce n'est que récemment que le concept a émergé dans les milieux académiques et *a fortiori* politiques. Cette

émergence a été concomitante de celle du changement climatique dans les cénacles internationaux. S'il est difficile de prévoir l'ampleur des flux migratoires engendrés par le changement climatique, il est néanmoins possible d'identifier ses principaux impacts sur les établissements humains. Le changement climatique, en effet, n'est pas un changement uniforme et aura des conséquences diverses.

Les populations vulnérables : les plus touchées

On distingue généralement trois types d'impacts du changement climatique sur les flux migratoires : l'intensité accrue des catastrophes naturelles, la hausse du niveau des mers et la raréfaction des ressources d'eau potable – aussi appelée stress hydrique. Ces trois types de changements ne produiront pas des migrations similaires, et n'appellent pas des stratégies d'adaptation identiques.

En premier lieu, le changement climatique se traduira par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles : les inondations seront plus nombreuses, et les ouragans plus violents. Au cours des dernières années, le nombre de catastrophes naturelles a déjà augmenté de façon significative, en premier lieu à cause de la plus grande vulnérabilité des populations exposées : une catastrophe n'est jamais purement naturelle, mais résulte de la rencontre d'un risque naturel et d'une population vulnérable. Les catastrophes naturelles touchent particulièrement les pays du Sud, et l'Asie est de loin le continent le plus concerné. On a longtemps imaginé que les catastrophes naturelles ne provoquaient pas de flux migratoires, mais plutôt des déplacements temporaires de population.

Depuis l'ouragan Katrina, on sait que cette affirmation est fautive : un peu moins de la moitié de la population de La Nouvelle-Orléans n'est jamais revenue dans la ville. Les déplacements provoqués par les catastrophes naturelles n'offrent pas toujours la possibilité d'un retour dans la région d'origine.

Des conséquences peu prévisibles

Un autre impact du changement climatique sera la hausse du niveau des mers, provoquée à la fois par l'expansion thermique des océans et la fonte des calottes glaciaires. On estime ainsi que le niveau des océans montera d'environ un mètre d'ici 2100, même si des variations régionales se produisent. Or les régions côtières et des deltas comptent parmi les plus densément peuplées : de nombreuses métropoles y sont installées, et seront directement menacées d'inondation si des mesures d'adaptation ne sont pas prises (digues, restauration des littoraux, etc.). Les petits États insulaires sont également particulièrement vulnérables à toute hausse, même faible, du niveau des mers. Potentiellement, si des mesures d'adaptation importantes ne sont pas prises rapidement, les populations des régions de faible élévation pourraient être contraintes, à terme, de se déplacer.

Enfin, le changement climatique se traduira aussi par une raréfaction des ressources en eau potable : il s'agit sans nul doute d'un de ses impacts les moins directement visibles, mais parmi les plus dévastateurs. Cette raréfaction des ressources en eau résultera de trois facteurs concomitants : les nappes phréatiques seront contaminées par l'eau de mer ; la désertification s'intensifiera dans de nombreuses régions ; enfin, en raison de la fonte des glaciers, les ressources en eau douce diminueront.

Les effets du stress hydrique sur les mouvements migratoires sont difficiles à prévoir : plusieurs études ont ainsi montré que les migrations ont tendance à diminuer pendant les périodes de sécheresse. On peut néanmoins émettre l'hypothèse que des manques d'eau de

longue durée pousseraient à l'exil les populations touchées.

Les termes de réfugiés environnementaux, ou de réfugiés climatiques, sont trompeurs, car les populations contraintes à se déplacer à cause des changements de l'environnement ne sont pas considérées comme des réfugiés, au sens de la Convention de Genève de 1951. Si celles qui se déplacent à l'intérieur de leur pays sont normalement couvertes par les principes directeurs relatifs aux déplacements internes, adoptés par les Nations unies en 1998, celles qui se déplacent à l'extérieur de leur pays ne sont couvertes par aucun statut juridique.

Si la protection juridique de ces migrants reste, pour une large part, encore à construire, les différentes politiques d'adaptation s'imposent aujourd'hui comme la variable déterminante des flux migratoires à venir. Même si elles restent imparfaitement définies, ces politiques d'adaptation peuvent prendre des formes diverses, telles que renforcement des digues, transformation de l'habitat, diversification de l'économie, réorganisation des pratiques agricoles, etc.

Le développement de stratégies d'adaptation dans les régions d'origine sera le seul moyen de limiter l'ampleur des flux migratoires. Dans bien des cas, la migration sera l'option ultime, qui ne sera envisagée que dans l'hypothèse où les différentes stratégies d'adaptation auront échoué.

Toutefois, l'adaptation ne saurait être réservée à la région d'origine : les migrations, surtout quand elles sont soudaines et massives, entraînent une pression démographique accrue sur les ressources de la région de destination. Ces ressources ne concernent pas uniquement l'accès à la nourriture ou à l'eau potable, mais aussi l'emploi ou le logement. Les régions de destination sont généralement pauvres et souvent incapables de faire face à des afflux de migrants. Ce n'est qu'en développant des mesures d'adaptation que les régions d'accueil des migrants

pourront faire face à une pression démographique accrue.

Enfin, la migration elle-même, loin de représenter un échec de l'adaptation, peut aussi, dans certains cas, être développée comme une stratégie d'adaptation à part entière. Dans ce cas, le choix migratoire sera délibéré, et permettra aux migrants de réduire leur vulnérabilité aux impacts du changement



Évacuer les victimes des inondations sera un enjeu essentiel pour les responsables locaux (Bangkok, en Thaïlande, 4 novembre 2011).

climatique, tout en relâchant la pression démographique dans leur région d'origine. Ces stratégies peuvent être efficaces dans les cas de dégradations progressives de l'environnement, et notamment dans des situations de désertification. L'enjeu politique sera alors de faciliter la migration, plutôt que d'essayer de l'empêcher.

En conclusion, on peut affirmer que l'environnement, aujourd'hui, représente un facteur croissant de migrations, et surtout de migrations forcées. Mais *in fine*, ce sont bien les politiques qui seront mises en œuvre, et en particulier les politiques d'adaptation, qui détermineront l'ampleur et la nature des mouvements migratoires à venir.

Bibliographie

- F. Gemenne, *Why the numbers don't add up: a review of predictions and forecasts for environmentally-induced migration*, Global Env. Change, vol. 21 (S1), pp. 41-49, 2011.
F. Gemenne, *Géopolitique du Changement Climatique*, Armand Colin, 2009.